

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 mai 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 19/05/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Caroline MITOUART, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) - Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique - DE_2022_019

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, prévoit que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite d'un plafond de 153 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les plafonds de redevances mentionnés au présent article évoluent au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du ministère de l'équipement des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique en fixant son montant plafond comme stipulé ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--